

LA PLATEFORME SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS (CLP) ET LE PACTE MONDIAL

En 2012, on estimait à 168 millions, le nombre de filles et garçons âgés de 5 à 17 ans prisonniers du travail des enfants. Cet enjeu des droits de l'homme majeur exige une attention et des mesures nouvelles de l'ensemble des acteurs concernés, notamment les entreprises. Le travail des enfants – question fort complexe – exige qu'on ne se contente pas d'un simple

engagement à abolir ce fléau ou le prévenir. Par exemple, les pratiques de sous-traitance et la prévalence de l'économie informelle constituent des entraves énormes à la réalisation de cet objectif. Pour progresser de façon concrète et durable, il convient de mieux appréhender le problème et de se doter de conseils et outils pratiques.

FAITS ET CHIFFRES

Partenaire :

Multiple

Pays bénéficiaires :

Global

Calendrier :

2010 – présent

Budget :

Budget total :
334'000 dollars E.-U.
Entre 2'500 dollars
E.-U. et 20'000
dollars E.-U. par
partenaire par an

ACTION MENÉE

La plateforme sur le travail des enfants est un champ de travail thématique axé sur les membres du Groupe de travail des Nations Unies sur le Pacte Mondial ouvert aux entreprises s'étant engagées à contribuer de manière effective à l'abolition du travail des enfants. Elle est également ouverte aux institutions spécialisées de l'ONU, aux syndicats, aux associations d'entreprises et à toute partie prenante pertinente. La plateforme s'appuie sur une initiative antérieure du gouvernement des Pays-Bas, sur le Pacte Mondial des Nations Unies et l'initiative néerlandaise en faveur du commerce durable pour mobiliser les entreprises à s'engager plus et mettre en œuvre la feuille de route en vue de l'abolition du travail des enfants, adoptée par la Conférence sur le travail des enfants qui s'est tenue à La Haye en 2010.

Les principaux objectifs de la plateforme sur le travail des enfants (CLP) consistent à :

- Optimiser les possibilités d'apprentissage collectif en favorisant l'échange d'expériences avec les entreprises, le gouvernement, les organisations de travailleurs et d'employeurs, la société civile dans la lutte contre le travail des enfants, en mettant l'accent tout particulièrement sur les chaînes logistiques, ce qui se traduira par des Conférences en personne, une plateforme en ligne réservée aux membres, des webinaires et la création de groupes de travail ad hoc par secteur ;
- Adopter des approches concertées en associant les efforts engagés par les entreprises à

ceux des institutions et des programmes existants et futurs dans le pays pour lutter contre le travail des enfants ;

- Définir les obstacles précis qui empêchent les entreprises de mettre en œuvre les principes de la Plateforme BIT/Pacte Mondial sur le travail des enfants, et de fournir des conseils quant à la manière de les surmonter dans la pratique. Il pourra s'agir, par exemple, d'une formation relative aux systèmes de suivi du travail des enfants, aux mécanismes de vérification de l'âge ; et il conviendra d'apprendre à éviter les pratiques qui favorisent le travail des enfants en entreprise ;
- Contribuer à établir une base de connaissances mondiale sur le travail des enfants dans les chaînes logistiques grâce à la recherche, au développement d'outils généraux et adaptés à chaque secteur, ainsi qu'une documentation de bonnes pratiques. Les stratégies d'intégration des bonnes pratiques pour lutter contre le travail des enfants seront également étoffées.

La plateforme sur le travail des enfants accueille de nouvelles entreprises et toute organisation pertinente de façon permanente pour :

- Améliorer les normes du travail dans les chaînes logistiques ;
- Élaborer des approches pratiques et réalisables pour s'attaquer au travail des enfants dans les chaînes logistiques ;





« Les travaux de recherche effectués dans le cadre de la plateforme sur le travail des enfants, notamment en ce qui concerne le travail dangereux, c'est une excellente initiative. »

Un évaluateur de la plateforme



Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV)
Organisation internationale du Travail
4, Route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse
Tél: +41 22 799 73 09
Fax: +41 22 799 66 68
E-mail: ppp@ilo.org
www.ilo.org/ppp

- Multiplier les échanges de connaissances afin de réduire le travail des enfants dans les chaînes logistiques.

Toute une série de services complémentaires est proposée aux membres de la plateforme et aux groupes de travail sur une base ponctuelle. Il peut s'agir d'évaluer les systèmes de diligence raisonnable et de mesures correctives dans les entreprises afin de prévenir et d'abolir le travail des enfants dans les chaînes logistiques; de veiller à ce que les codes de conduite des entreprises soient conformes aux codes de l'OIT sur le travail des enfants; ou d'établir les liens nécessaires entre les entreprises et les structures tripartites nationales pour l'élimination du travail des enfants, contribuant ainsi à ancrer les efforts déployés par l'industrie pour promouvoir des politiques et des programmes nationaux durables.

RÉSULTATS

On estime que le nombre d'enfants au travail recensés a reculé entre 2008 et 2012, passant de 215 à 168 millions (soit une baisse de 13,6 pour cent). Ci-dessous quelques exemples illustrent les résultats de la plateforme à ce jour :

- La plateforme a attiré quelque 15 partenaires, y compris l'entreprise Coca-Cola, Mars, Inc.,

Nestlé, Primark Stores, Japan Tobacco, l'Association Européenne des Commerçants du Coton, les Projets Sociaux et d'Ingénierie, l'Initiative Internationale pour le Cacao (ICI), l'abolition du travail des enfants de la Fondation de la culture du tabac, l'UNICEF, UNICEF Canada, l'Institut danois des droits de l'homme, la campagne « Mettre un terme au travail des enfants », la Fondation Telefonica, et le réseau Pacte Mondial de l'Équateur ;

- L'élaboration de bonnes pratiques, dont l'appui en matière de politique, la formation adaptée pour les principaux travailleurs, les stratégies permettant de nouer des relations avec les fournisseurs, les orientations pour coopérer avec d'autres entreprises et organisations, l'alliance de filières judiciaires et non-judiciaires pour lutter contre les incidents du travail des enfants, ainsi que les mesures pour y remédier ;
- La publication d'une brochure énumérant les pratiques dans les entreprises et les enseignements tirés, ainsi que les approches pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes logistiques ;
- L'accès à divers événements marquants permettant aux membres de présenter leurs stratégies de lutte contre le travail des enfants dans les chaînes logistiques à l'échelle mondiale.

AVANTAGES DU PARTENARIAT

Accès au savoir transversal relatif aux questions du travail des enfants dans d'autres entreprises ayant rencontré des difficultés similaires ;

20 années d'expérience et d'expertise technique, de travail sur le terrain, et de conseils en matière de politique du Programme de l'OIT sur l'abolition du travail des enfants (IPEC), y compris un site web réservé aux membres comme dépositaire des publications, de communautés de pratiques et d'événements à l'étranger ;

Mises à jour régulières de la législation relative au travail des enfants, comprenant des listes d'emplois dangereux recensés au niveau national ;

Renforcement des liens avec les structures et procédures tripartites nationales pour abolir le travail des enfants. Ainsi, les efforts seront mieux reliés aux politiques et programmes nationaux ; et, comme corollaire, leur durabilité en sera accrue ;

Accès aux conférences annuelles de haut niveau de la plateforme sur le travail des enfants, aux ateliers de formation ponctuels, aux réunions et aux webinaires.